

# La N-VA rêve de prisons au Maroc, et de châteaux en Espagne ?

CAMPAGNE La solution des nationalistes flamands contre la surpopulation carcérale

- Jan Jambon a dévoilé le volet sécuritaire de la campagne.
- L'idée de créer des prisons à l'étranger pour y envoyer les détenus non belges fait son grand retour.
- Tout comme l'état d'urgence.

Un centre de détention belge à Rabat ou à Agadir dans lequel on ne croiserait que des détenus marocains ? Si ça ne tenait qu'à la N-VA...

C'est depuis l'Atomium, incarnation architecturale de la science et du progrès, que Jan Jambon a dévoilé les ambitions des nationalistes flamands pour la Justice, la Défense et les corps de sécurité. Une vision sécuritaire que la formation assume et défend, et dans laquelle l'idée de bâtir et d'exploiter des prisons à l'étranger s'intègre pleinement.

Si la criminalité a baissé de 19 % entre 2014 et 2017 (NDLR : merci les militaires en rue), des efforts doivent encore être consentis dans les années à venir, notamment dans la lutte contre l'impunité, a estimé l'ex-ministre de l'Intérieur qui s'est montré satisfait du travail ac-

compli durant la législature.

Après des décennies d'économies sur l'architecture de sécurité et sur le dispositif de sécurité, on a vu se développer une « culture de la sécurité », a-t-il également soutenu. « Si une punition doit être une punition », a commenté la députée N-VA Sophie De Wit, la question de la capacité carcérale se pose inévitablement. « Le plan directeur pour la construction de prisons est prêt, mais pour la N-VA, il faut aussi oser penser à la construction de prisons à l'étranger. »

« En 2017, la moitié de la population carcérale n'avait pas la nationalité belge, sans compter la double nationalité. Des milliers de gens avaient la nationalité marocaine. »

Une telle prison, érigée dans un pays où les conditions de détention ne sont pas des plus en-

viables, resterait sous le contrôle des autorités belges et répondrait aux normes carcérales en vigueur en Belgique (qui ne sont pas toujours des plus enviables non plus).

En plus d'apporter une solution à la surpopulation carcérale, la construction de centres de détention à l'étranger peut aider une personne en séjour illégal à réintégrer son pays d'origine après avoir purgé sa peine, a-t-elle encore exposé.

Outre les prisons au Maroc, idée initialement formulée par Bart De Wever (lire ci-contre), la N-VA a remis au goût du jour d'autres propositions sulfureuses, comme la création d'un cadre légal pour l'état d'urgence. En septembre 2016, alors que la menace terroriste était invoquée pour justifier toute une série de mesures préventives ou répressives, Bart De Wever avait émis

l'idée d'ajouter un palier au niveau de la menace. Un « niveau V » incluant la possibilité d'instaurer l'état d'urgence pour une durée, renouvelable, de trois mois, et qui permettrait, avait-il soutenu, de faire face « à un ennemi qui change constamment

de forme ». La proposition avait alors généré une certaine crispation au sein de la majorité et avait été rangée dans un tiroir, juste en dessous du communautaire.

« C'est nécessaire. Il est préférable de ne jamais l'utiliser, mais que ce soit prêt si nécessaire », a soutenu Jan Jambon, soulignant que l'état d'urgence, dans la vision de la N-VA, s'intègre dans la Convention européenne des droits de l'homme.

L'état d'urgence « à la belge » relèverait du Conseil national de sécurité et devrait être ratifié par le Parlement dans un délai de cinq jours. Un juge superviserait toute la procédure. Un contexte

dans lequel la détention administrative, l'assignation à domicile et les perquisitions administratives seraient admises et facilitées. Jan Jambon a par ailleurs mis en évidence le fait que la plupart des Etats voisins, la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ont déjà franchi le cap.

Ressortis de la commodité aussi : l'élargissement des pouvoirs des bourgmestres, la fusion des zones de police ou encore la possibilité d'avoir recours à des policiers volontaires, lesquels devraient au préalable suivre un parcours de formation comparable à ce qui se fait chez les pompiers. Ces recrues pourraient assurer des missions de sécurisation, par exemple autour des écoles, et permettre ainsi aux policiers professionnels de se concentrer sur d'autres missions.

Le plan de bataille de la N-VA comprend enfin un volet antidrogue axé non seulement sur l'importation des substances, mais aussi sur l'impact du trafic de drogues sur notre économie. Sophie De Wit préconise aussi la création de salles de traitement de la toxicomanie dans chaque arrondissement. En septembre 2018, Bart De Wever avait été critiqué pour le manque de résultats obtenus dans la lutte contre la drogue à Anvers. ■

LUDIVINE PONCIAU

## ANALYSE

### Un accord trop restrictif

La proposition de la N-VA d'ériger des prisons sur un autre sol que le sol belge n'est pas neuve. En 2013 déjà, Bart De Wever avait confié que s'il accédait un jour au poste de ministre de la Justice, il tenterait de

construire une prison au Maroc. Mais est-elle réaliste ? Le fait que les détenus étrangers viennent gonfler le chiffre de la population carcérale est indéniable. Sur les 10.618 détenus que comptaient les prisons du Royaume en 2017, 4.707 d'entre eux (soit 44 %) n'avaient pas la nationalité belge, selon des chiffres

communiqués fin 2017 par le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V). Tout comme il est exact que les détenus marocains sont majoritaires parmi les détenus étrangers ou binationaux. Les Marocains demeurent les plus représentés (1.033, soit 9,7 %), suivis des Algériens (559, soit 5,3 %) et des Roumains (349, soit 3,3 %). En 2011, la Belgique a conclu

un accord avec le Maroc afin que les détenus puissent être renvoyés dans leur pays d'origine. Ce protocole rend possible le transfèrement non volontaire, c'est-à-dire sans le consentement du détenu, mais sous certaines conditions. Des critères cumulés qui réduisent considérablement le nombre de prisonniers marocains passibles d'extradition. En 2011,

lorsque l'accord bilatéral est entré en application, seuls 190 détenus marocains sur 1.177 correspondaient aux critères. Cinq ans plus tard, le nombre de détenus ayant été transférés vers le Maroc reste limité à une petite vingtaine. Pas certain donc que le Maroc voie d'un très bon œil le retour de tous ces criminels en son royaume.

L.P.O.